

importants, dont les producteurs de blé, ni à nos exportateurs, de concurrencer à armes égales l'exportateur de blé australien ou argentin. Ainsi qu'on l'a dit, cette politique monétaire a coûté, depuis 1931, en moyenne 47 millions de dollars par année aux cultivateurs de blé des trois provinces des Prairies. Ce chiffre a été établi en calculant la différence entre le montant effectivement touché par les cultivateurs pour le blé qu'ils ont exporté et celui qu'ils auraient reçu si l'on avait laissé le dollar canadien se régler, comme la livre australienne, sur le sterling à supposer toujours que cela n'eût pas influé sur le cours du blé en sterling.

On ne cesse de nous dire qu'il faut être prêts à soutenir la concurrence mondiale, même lorsque nous sommes au grave désavantage indiqué dans ce mémoire. Je me rends parfaitement compte que le service de la dette canadienne aurait coûté plus cher et que les articles d'importation auraient renchéri, si le Canada avait suivi l'exemple de l'Australie. Il appartenait donc au gouvernement de l'époque d'en peser le pour et le contre. Le gouvernement conclut apparemment qu'au point de vue national, les désavantages l'emportaient sur les avantages.

L'hon. M. GARDINER: En 1931.

M. QUELCH: En 1931 et jusqu'en 1935, d'après ce mémoire. Mais cette décision a coûté aux cultivateurs de blé de l'Ouest canadien—je parle uniquement de ces derniers, et non pas des éleveurs—47 millions par année de 1931 à 1936, et moins ensuite, selon le professeur Upgren qui rédigea ce mémoire à l'intention de la conférence Bracken, de concert avec J. Viner et A. H. Hansen. Il n'empêche qu'on nous affirme que nous devons être en état de soutenir la concurrence de ces pays qui jouissent d'un avantage aussi marqué.

Le ministre a mentionné l'Argentine l'autre jour, mais l'Argentine aussi assure un meilleur rendement à ses producteurs, en laissant sa monnaie à un taux déprécié.

L'hon. M. GARDINER: Même en tenant compte de la différence provenant du taux du change, le producteur argentin touche moins pour son blé que le producteur canadien.

M. QUELCH: N'empêche que le cours mondial auquel s'établit la concurrence est le même pour les deux, et le prix touché par l'argentin exprimé dans sa monnaie est considérablement plus élevé qu'en monnaie canadienne. Il ne saurait en être autrement, puisque la monnaie argentine est dépréciée. Un boni permet d'influencer la recette nette, mais la livre sterling rendra forcément plus à l'Argentin qu'au Canadien sur le marché du change, parce que la monnaie canadienne est appréciée, tandis que celle de l'Argentine est dépréciée, en fonction de la livre sterling.

L'hon. M. GARDINER: On tient compte de tous ces faits. Comparaison faite entre le prix touché pour son produit par le cultivateur argentin et celui que touche le producteur canadien, ce dernier touche plus pour son produit en monnaie canadienne que le cultivateur argentin.

M. QUELCH: Aussi longtemps, seulement, que le boni est versé. Mais on nous répète sans cesse qu'il nous faut affronter la concurrence sur le marché mondial, et tout ce qui compte, apparemment, est la différence qui peut exister dans la dépréciation de la monnaie.

Permettez que j'aborde brièvement la question tarifaire. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré hier qu'à son avis le tarif ne saurait fournir une saine base de discussion sur la sagesse du boni. On a souvent mentionné dans cette enceinte le mémoire autrefois présenté au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse par le ministre actuel du Travail (M. Rogers). J'en veux dire quelques mots moi-même, vu que le ministre du Commerce (M. Euler) s'est élevé contre certaines affirmations que fit à ce sujet, l'autre soir, l'honorable député de Weyburn (M. Douglas). Le mémoire albertain, présenté à la commission d'enquête sur les relations entre le fédéral et les provinces, résume à la page 190 les suggestions offertes par le ministre du Travail au gouvernement néo-écossais. On y trouve un tableau statistique qui révèle que durant l'année indiquée les pertes subies dans les provinces de l'Ouest par suite du tarif douanier furent de l'ordre de 56 millions de dollars, alors que l'Ontario et le Québec y trouvaient un bénéfice de plus de 83 millions de dollars. Le ministre du Commerce a dit: "Oui, mais cela a aussi coûté de l'argent à l'Est du Canada". Or, il en est déjà tenu compte dans la déclaration. En déduisant les bénéfices réalisés par les fabricants de l'Ouest des pertes que la population de l'Ouest a subies, par suite de la hausse des prix résultant de l'application du tarif douanier, la perte nette dépasse 55 millions de dollars,—elle s'élève à 56 millions en chiffres ronds. Par contre, si l'on soustrait ce que l'application de ces droits de douane a coûté aux gens de l'Ontario et de Québec, en majoration de prix, du montant global des profits réalisés par les fabricants ontariens et québécois sous le régime de ce tarif, il en résulte pour l'Est un bénéfice de plus de 83 millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré hier qu'une telle base de calcul ne serait pas équitable, vu que les cultivateurs de l'Est doivent acquitter l'impôt douanier. Mais ce qu'ils déboursent de ce chef est inclus dans ce calcul. Enfin, au point de vue de toute la classe agricole, nous sommes partisans de la